

Séance du jeudi 25 mars 2004

L'an deux mil quatre, le vingt cinq mars, à 20 h 30 les membres du Conseil Municipal de la commune de Courcelles-Sapicourt se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L2121-10 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Président : Jean-Claude LAMPE.

Présents : Denis RONSEAU, Patrick DAHLEM, Honorine BACARISSE, Pierre CARRE, Gérald MABILE, Jacky LESUEUR, Marc DEBRIGODE.

Absents excusés : Fabrice PROBST, Christian CHAZAL, Philippe LEVEAUX,

Absents :

Honorine BACARISSE est nommée secrétaire.

Monsieur le Maire et les Conseillers félicitent Honorine pour la venue du petit Emile.

1 – BUDGET PRIMITIF.**n° 1/2004 Vote des 4 taxes directes locales.**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

de garder uniformément les taux des 4 taxes identiques à 2003 à savoir :

- taxe d'habitation	12 %	produit correspondant	21 936 euros
- taxe foncière B	18 %	produit correspondant	15 750 euros
- taxe foncière NB	16 %	produit correspondant	3 040 euros
- taxe professionnelle	9 %	produit correspondant	1 773 euros
soit un produit correspondant			42 499 euros

Vote du budget.

Le Maire fait lecture du budget primitif de la commune. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a voté le budget primitif 2004 qui s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 82 483 euros en dépenses et recettes dont 17 343 euros de virement à la section d'investissement.

n° 2/2004 Subventions 2004.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

De verser les subventions suivantes sur 2004 à savoir :

- Veslardannes	30 euros
- A.D.M.R	115 euros
- Myopathie	30 euros
- Comité des fêtes	795 euros
- Courcelles de France	30 euros

Charge le Maire de signer toutes les pièces administratives et comptables liées à cette délibération.

n° 3/2004 Panneaux affichage.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité, l'achat de deux panneaux d'affichage pour la Mairie. Cet achat sera imputé sur l'année 2004 en section d'investissement sur le compte 2184 mobilier.

Charge le Maire de signer toutes les pièces administratives et comptables liées à cette délibération.

2 – TRAVAUX MAIRIE.

Le Maire informe les conseillers qu'avec le nouveau code des marchés publics, dès le premier euro dépensé, une concurrence devra être réalisée. La réglementation a changé, il serait donc souhaitable de faire appel à une société d'Assistant à Maître d'Ouvrage. Une publicité sera donc publiée dans le journal l'Union afin de mettre en concurrence ces sociétés.

3 – QUESTIONS DIVERSES.

- **Courcelles de France :** *Accueil le samedi 5 juin 2004 à la mairie de Courcelles-Sapicourt, inauguration de l'Eglise, vin d'honneur, repas dans un restaurant de Reims. Assemblée générale le dimanche 6 juin, visite d'une cave et repas champêtre.*

Le Maire informe que le renforcement du réseau d'eau devrait se faire en septembre/octobre 2004.